



TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR DE VOTRE ENTREPRISE

Polytech Montpellier est une école d'ingénieurs publique interne à l'Université de Montpellier. Depuis 50 ans, la priorité de l'école est de placer l'entreprise au cœur de ses formations. Les stages, les projets de fin d'études, les contrats de professionnalisation sont autant d'outils permettant d'apporter aux diplômés de Polytech un niveau de qualification anticipant les futures compétences qui vous seront nécessaires.

Vous pouvez nous soutenir dans cette mission en nous faisant bénéficier de ressources complémentaires au travers de la taxe d'apprentissage due par votre entreprise.

À compter du 1^{er} janvier 2020, la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie les modalités de collecte et de répartition de la taxe d'apprentissage (articles L6241-1 à L6241-5 du Code du travail).

En 2020, les entreprises verseront la taxe d'apprentissage via deux versements :

- 87 % à l'OPCO (URSSAF en 2021) dont elles relèvent pour le financement des formations en apprentissage ;
- **13 % directement à une structure de leur choix relevant d'une liste pour le financement des formations** (anciennement hors quota).

En choisissant de verser la taxe d'apprentissage à Polytech Montpellier, vous impliquez votre entreprise dans la pédagogie de l'école. Vous trouverez ci-joint la procédure à suivre pour devenir acteur de nos formations.

Toute l'équipe de Polytech Montpellier, tous nos élèves ingénieurs et diplômés se joignent à moi pour vous remercier chaleureusement de votre confiance et votre soutien.

Lionel Torres
Directeur de Polytech Montpellier



RESTEZ CONNECTÉS !

Polytech Entreprises, l'application mobile dédiée à nos partenaires est maintenant disponible sur www.polytech.umontpellier.fr rubrique "Partenariats"



LE CEO D'APPLE EN VISITE À POLYTECH !
Octobre 2019. Tim Cook, un échange en toute simplicité.
© Apple



GBA

GÉNIE BIOLOGIQUE & AGROALIMENTAIRE

- Optimisation de traitements.
- Conduite de production, management de la qualité et des risques.
- Innovation, conception et élaboration de produits alimentaires.
- Ingénierie biologique et biotechnologique.



IG

INFORMATIQUE & GESTION

- Analyse, conception et urbanisation des systèmes d'information.
- Conception, gestion et développement de projets informatiques.
- Conduite des audits de sécurité et qualité des systèmes d'information.



MAT

MATÉRIAUX

- Choix des matériaux, synthèse, formulation, mise en forme.
- Caractérisation, optimisation des propriétés mécaniques, physiques, chimiques.
- Développement durable : durabilité, recyclage, éco-conception.



MEA

MICRO-ÉLECTRONIQUE & AUTOMATIQUE

- Élaboration de systèmes électroniques et automatiques, de systèmes embarqués.
- Conception et test de circuits et systèmes intégrés.
- Automatisation et robotisation.



MI

MÉCANIQUE & INTERACTIONS

- Utilisation de codes de calcul de structures.
- Conception mécanique et fabrication assistée par ordinateur.
- Simulation de systèmes couplés.
- Modélisation de robots et de systèmes biomécaniques.



STE

SCIENCES & TECHNOLOGIES DE L'EAU

- Étude des bassins versants, évaluation de risque d'inondation et prévention.
- Élaboration de schémas d'assainissement ou d'eau potable.
- Dimensionnement de procédés et définition de filières de traitement.
- Caractérisation de milieux aquatiques et réalisation d'études d'impact.

FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE



EGC

EAU ET GÉNIE CIVIL



MSI

**MÉCANIQUE
STRUCTURES INDUSTRIELLES**



SE

SYSTÈMES EMBARQUÉS



DO

**DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE
EXPLOITATION OPÉRATIONNELLE**

Ouverture septembre 2020, sous réserve de l'habilitation par la CTI

**POLYTECH MONTPELLIER
EN QUELQUES CHIFFRES :**

- 9000** ingénieurs diplômés
- 300** diplômés/an
- 1350** ingénieurs en formation
- 130** enseignants-chercheurs
- 50** personnels administratifs et techniques

- 1000** stages et projets industriels/an
- 240** entreprises innovantes créées
- 40** entreprises affiliées au club des partenaires
- 12** laboratoires associés
- 1** association de diplômés

RÉFORME 2020 : NOUVELLES MODALITÉS DE COLLECTE ET DE VERSEMENT

- DATE LIMITE DES VERSEMENTS 31/05/2020 -

- 1** Soutenez Polytech Montpellier en versant la taxe d'apprentissage sur la seconde part (solde 13 %) et contribuez à former les futurs ingénieurs de votre entreprise.
- 2** Vous pouvez effectuer votre versement libératoire, soit par chèque, soit par virement.
- 3** Comment nous verser votre taxe ? Plus d'informations en suivant le lien : www.polytech.umontpellier.fr/partenariats/taxe-d-apprentissage

CONTACT PARTENARIATS

Jérémy VACQUIÉ

Mail : polytech-responsable-partenariats@umontpellier.fr



UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER